



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 12

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 20

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 09/07/2026

Date d'affichage de la convocation : 09/07/2026

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 16/07/2026

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260716-2026_061-DE



Délibération n° 2026-061

Jeudi 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Mme Maribel SOARES, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le neuf du mois de juillet deux mille vingt-six.

Présents : SOARES Maribel, MINAS Estelle, THUILLIAS Jean-Roger , ARNAUD Cécile, RIBEAUCOUP Jean, DEVEZY Liliane, SOTERAS Bernard, PERDON-GONZALEZ Pascale, PINT Sandra, PENA Linda, BONHOMME Pierre, BRUNET Ludovic, ARNAUD Thomas, AVRIL Laethicia, M.CHERIGNY Cyril , PICARD Cécile.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Mme MOBAYA-TAHIRY Marie à Mme MINAS Estelle ;

M. AUNEAU Patrice à M.THUILLIAS Jean-Roger

Mme KOPF Elodie à M.CHERIGNY Cyril ;

M.MAGAUDOUX-FARGE Pierre à Mme PICARD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : Mme MOBAYA-TAHIRY Marie – M. PARNY Gérald - M. AUNEAU Patrice - VISENTIN Xavier, Mme KOPF Elodie -M.MAGAUDOUX-FARGE Pierre- Mme PICOT MORGADO Sophie.

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : M. Jean-Roger THUILLIAS

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – DESIGNATION

Le conseil communautaire du Grand Cubzaguais communauté de communes réunit en séance le 29/04/2026, a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de commune et ses communes membres, et fixé à un le nombre d'élus par communes membre de cette commission.

La commission locale d'évaluation des charges transférées sera amenée à se réunir dès lors qu'un transfert de services ou d'équipements interviendra entre une commune et le Grand Cubzaguais communauté de commune afin d'en évaluer l'impact financier qui sera déduit de l'attribution de compensations versées aux communes membres.

Elle se réunira également en cas de révision de l'attribution de compensations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Il appartient au conseil municipal de désigner un représentant de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Conformément à l'article l 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a eu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Toutefois, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyants expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pouvoir les nominations prennent effet immédiatement il en est donné lecture par Le Maire.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est désignée en qualité de représentant de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées : **Mme Maribel SOARES, maire.**

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Mme Le Maire,



Mme Maribel SOARES

Le secrétaire,

M. Jean-Roger THUILLIAS